

**COMMUNE DE MESLAND**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 DECEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le 13 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2016

Présents : MM. GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, PEUDEVIN Evelyne, MORISSET Gilles, DELPY Jérôme, ODONNAT Cédric, GIRAUD Isabelle, MULTEAU Dimitri, GÉRARD Jean-Pierre, DAVID Catherine, BOYER Christophe.

Excusés : MM GASNIER Richard, HELTZLÉ Jérôme qui donne pouvoir à BOYER Christophe

Absents M. BRUNO Christian, LEBAY Paule.

Madame Catherine DAVID a été désignée secrétaire de séance.

**ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION**

La station sera construite avec le procédé de disques biologiques. La zone humide cadastrée B 207 sera intégrée comme une «zone de rejet tertiaire» de la station d'épuration.

AGGLOPOLYS sera coordonnateur du projet, maître d'ouvrage pour la construction de la station, la commune sera maître d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de la zone humide en tant que propriétaire, le SMB Cisse sera instructeur et support technique pour la restauration de la zone humide et l'Agence de l'Eau, financeur.

Les études et les travaux seront financés au prorata du montant des travaux affectés à chaque maître d'ouvrage. Les études seront lancées en 2017 et les travaux prévus dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2018.

**DEMANDE DE SUBVENTION ETOILE CYCLO 2017 ECOLE DE MONTEAUX**

*Délibération N°41/16 publiée le 15/12/2016 - Transmise à la préfecture le 15/12/2016 - Reçue à la préfecture le 16/12/2016*

Monsieur le maire fait part de la demande de la directrice de l'école de Monteaux qui souhaite obtenir une participation financière des communes pour le projet pédagogique « Etoile Cyclo » qui se déroulera du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2017.

L'estimation des dépenses pour ce projet pédagogique s'élève à 3 386.40 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une participation de 290.00€ représentant une somme de 10.00 € par enfant.

## **AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE & MISE AUX NORMES DU BATIMENT ALSH : CHOIX DU SCENARIO**

*Délibération N°42/16 publiée le 15/12/2016 - Transmise à la préfecture le 15/12/2016 - Reçue à la préfecture le 16/12/2016*

Le Conseil Municipal a décidé, lors de sa séance du 11 octobre 2016, de retenir la SARL ALVÉOLE domiciliée Le Houx 72540 AMNÉ-EN-CHAMPAGNE pour mener à bien la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'amélioration de performance énergétique du bâtiment d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Mesland.

Dans ce cadre, le maître d'œuvre avait, en phase PROJET, à valider techniquement et à affiner financièrement les 3 scénarii de travaux initialement proposés dans l'étude thermique de la Société ENERYA, mandatée par la Région Centre Val de Loire, dans le cadre du dispositif d'accompagnement ENERGETIS, pour que la Commune puisse choisir l'un d'entre eux.

Après s'être fait présenter et commenter les pièces du dossier remis par ALVEOLE et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- se prononce pour le **scénario 3 Classe B** (hors option sol réhaussé/rampe d'accessibilité) pour un montant de travaux estimé à 86 354,00 € HT en y incluant la mise aux normes électrique et incendie, la réfection des sanitaires, la mise en place de rangements et des travaux d'accessibilité supplémentaires qui se sont révélés indispensables en cours d'étude,
- décide de porter l'enveloppe de travaux, initialement chiffrée dans une fourchette de 44 000 à 63 000 € HT (cf délibération du 5 juillet 2016), à la somme de **86 354.00 € HT**,
- autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'opération sur cette base, à signer les pièces afférentes à ce dossier et à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire en complément de celles qui le seront au titre de la DETR, de la CAF et de la Région.

## **AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE SYNDICAT MIXTE BASSIN DE LA CISSE**

*Délibération N°43/16 publiée le /12/2016 - Transmise à la préfecture le /12/2016 - Reçue à la préfecture le /12/2016*

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation unique loi sur l'eau déposée par le Syndicat Mixte du bassin de la Cisse et de ses affluents, concernant le dossier Demande d'Autorisation et DIG relative au Contrat Territorial du Bassin de la Cisse, une enquête publique a été diligentée par Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher.

L'avis du Conseil Municipal est requis.

Monsieur Dimitri MULTEAU expose les actions qui seront menées pour la Commune de Mesland :

- enrochement des cordons végétaux
- déplacement du bras de la Cisse Rue de la Fontaine
- tampon artificiel de la zone humide
- restauration morphologique du cours d'eau pour ajout de granulats.

Tout ce programme de restauration portera sur la période 2017-2021 et sera financé par l'Agence de l'Eau, la Région Centre-Val-de-Loire, Agglopolys et la Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable

## **INSTALLATION D'UNE BORNE INCENDIE AUX ABORDS DU CAMPING**

*Délibération N°43/16 Bis publiée le /12/2016 - Transmise à la préfecture le /12/2016 - Reçue à la préfecture le /12/2016*

Monsieur le Maire expose qu'un camion des Etablissements MINIER de Naveil (41) a endommagé le busage et la couverture de la réserve de pompage incendie située sur le CR n°3 aux abords du camping. Plutôt que de réparer cet équipement, il propose de le neutraliser et de le remplacer par une borne incendie neuve, beaucoup plus fonctionnelle qui sera installée de l'autre côté de la communale VC n° 6.

Cette opération peut être effectuée par l'entreprise VEOLIA pour un montant de 3 368 € H.T. Les Etablissements MINIER acceptent de participer à cette dépense à hauteur de 1 300 €.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil accepte à l'unanimité :

- de faire neutraliser la réserve de pompage incendie et d'installer une borne à incendie en remplacement
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis VEOLIA pour un montant de 3 368 € H.T.
- accepte la participation financière de 1 300 € des Etablissements MINIER
- demande l'inscription des sommes de 4 041.60 € TTC à l'article 21568 pour la borne puis 1 300 € à l'article 758 pour la participation MINIER

## **POINT SUR LA REFORME CNI, CARTES GRISES & PERMIS DE CONDUIRE EN 2017**

Monsieur le maire indique que dans le cadre du Plan des préfectures nouvelle génération – volet des titres d'identité, la dématérialisation des procédures d'enregistrement et de transmission, évitant à terme le déplacement des usagers dans les services de la préfecture, vont se traduire de manière distincte selon les titres et selon un calendrier différent.

Les demandes de permis de conduire et de certificats d'immatriculation qui s'effectuent aujourd'hui au guichet de la préfecture seront à l'avenir enregistrées exclusivement de manière numérique soit par l'utilisateur soit par l'intermédiaire d'un professionnel agréé (auto-école pour le permis de conduire et professionnel de l'automobile pour les certificats d'immatriculation). Les dossiers seront instruits à distance par des centres d'expertise.

Les cartes d'identité seront désormais traitées par un procédé technique aligné sur la même procédure que les passeports biométriques. Seules les communes disposant d'un dispositif de recueil pour les passeports seront amenées à l'avenir à recevoir ainsi les usagers sollicitant la délivrance d'une carte d'identité.

## **RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS RECENSEURS & REMUNERATION**

*Délibération N°44/16 publiée le 15/12/2016 - Transmise à la préfecture le 15/12/2016 - Reçue à la préfecture le 16/12/2016*

Le recensement de la population de Mesland aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. La commune percevra une dotation forfaitaire de 1 192.00 €.

Après exposé de Monsieur le Maire et sur proposition des services de l'INSEE, la commune devra être divisée en deux districts ce qui implique le recrutement de deux agents recenseurs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à nommer deux agents recenseurs et fixe l'indemnité de chaque agent recenseur à 900.00 € brut.  
Ces sommes seront inscrites au budget primitif 2017.

## **REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCES PAR UN ELU**

*Délibération N°45/16 publiée le 15/12/2016 - Transmise à la préfecture le 15/12/2016 - Reçue à la préfecture le 16/12/2016*

Monsieur le maire informe le Conseil que Monsieur Cédric ODONNAT, conseiller municipal, a engagé des frais sur ses propres deniers pour le compte de la commune.  
Après avoir délibéré, le conseil décide de lui rembourser la somme de 75.24 € qu'il a avancée, pour l'achat d'une boîte de colliers pour fixer les guirlandes aux candélabres.

## **DECISION MODIFICATIVE/VIREMENT DE CREDITS**

*Délibération N°46/16 publiée le 15/12/2016 - Transmise à la préfecture le 15/12/2016 - Reçue à la préfecture le 16/12/2016*

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section de fonctionnement comme indiqué ci-dessous

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Compte 615221	- 1 000.00
Compte 65548	+ 1 000.00

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative de l'exercice 2016 pour le budget telle que détaillée ci-dessus.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le maire indique qu'il a reçu un dossier d'information relatif à un projet d'installation d'un relais de téléphonie FREE MOBILE sur le château d'eau « Les Puits Fouassons ».  
Ce dossier peut être consulté en mairie par les administrés.